

## Pacte des fondateurs de la SCIC Ceinture Verte

Les membres fondateurs de la SCIC Ceinture Verte, à savoir :

- La Ceinture Verte,
- La Chambre d'agriculture de la Drôme,
- Valence Romans Agglo,

Décident de s'associer en vue de développer un nouveau modèle de ferme de proximité viable et durable permettant aux agriculteurs de bien vivre de leur activité.

Il s'agit de répondre à une attente sociétale forte et de retisser le lien entre producteurs et consommateurs. En contribuant au développement de l'offre maraichère, ce nouveau modèle d'exploitation s'inscrit dans l'ambition alimentaire du territoire (proximité, fraîcheur, qualité). L'ensemble concourt au renforcement de l'attractivité du territoire.

L'objectif premier est de permettre l'installation de nouveaux agriculteurs en maraichage diversifié en leur assurant les conditions pour atteindre un revenu disponible accru. Le modèle économique global doit être équilibré pour la SCIC, condition pour un déploiement massif du dispositif sur d'autres territoires du département.

En préalable, les membres fondateurs identifient trois conditions indispensables à la réussite des projets, donc de la SCIC :

- Le foncier : de qualité maraichère reconnue, irrigable, libre et constructible ;
- Les porteurs de projets : disposant de compétences et d'un esprit entrepreneurial ;
- L'accompagnement : constitution d'un pool de compétences techniques et économiques pour répondre aux besoins des exploitations.

Pour répondre à ces trois conditions, les membres fondateurs mobiliseront, et feront évoluer si nécessaire, leurs compétences propres. Ils associeront les autres acteurs du territoire désireux de participer à la SCIC dans le cadre de besoins identifiés en commun.

Ils prendront ensemble, par consensus, les décisions essentielles à la conduite du projet :

- Choix du foncier ;
- Sélection des porteurs de projet ;
- Constitution du pool de compétences pour l'accompagnement ;
- Orientations de nature à impacter le modèle économique du projet.

En conséquence et afin de donner corps au projet et de permettre la levée de fonds auprès des établissements financiers, les membres fondateurs décident d'apporter chacun 80 000 € à la SCIC. L'apport de la Chambre d'agriculture et de Valence Romans Agglo prendra la forme d'un apport en fonds propres et celui de La Ceinture Verte d'un apport en numéraire via une convention de reversement, les autres fondateurs s'engageant à accepter en sus une entrée au capital de La Ceinture Verte du même montant dans un délai d'un an.

Fait le ..... 2020 à Valence,

Pour La Ceinture Verte :

Pour la Chambre d'agriculture de la  
Drôme :

Pour Valence Romans Agglo :